

Compte rendu de la FS du 26/09/2025



Formation spécialisée du 26/09/2025

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Île-de-France s'est réuni en formation spécialisée le 26 septembre 2025, à 9h30. La CFTC Finances publiques, siégeant en alliance avec la CFDT, vous rend compte de cette instance.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Le DUERP 2025 décliné en quatre sous-ensembles : brigades managers, brigades vérificateurs, direction managers et direction rédacteurs - télétravailleurs.
2. Le PAPRI Pact (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) 2025
3. Le bilan du PAP (plan d'actions de prévention) 2024
4. Le suivi du budget FS : enveloppe locale et enveloppe formations SST
5. Les refus de préconisations médicales en 2025

COMPTE-RENDU DE SEANCE

1/ Le DUERP 2025 décliné en quatre sous-ensembles : brigades managers, brigades vérificateurs, direction managers et direction rédacteurs télétravailleurs.

La CFTC Finances a demandé quelles sont les actions pour réduire autant que faire se peut l'impact des risques identifiés ?

La direction a répondu que la campagne du DUERP est allégée un an sur deux. Sur les deux dernières années, la procédure du DUERP s'est faite selon le mode de campagne dite lourde, car il y a eu un changement d'outils de gestion des DUERP. Les chefs de services ont reçu un courriel pour faire remonter des nouveaux risques suite aux réunions de service avec les agents. Les réunions n'étaient pas imposées par la direction, mais possibles pour les chefs de service et leurs agents.

Les travaux 2025 du DUERP seront en « campagne lourde » avec consultation des agents lors d'une réunion.

L'observatoire interne sera également scruté pour voir émerger de nouveaux risques liés au changement des modalités de mutation et au changement de mutuelle.

Le directeur a précisé que dans la gestion des dossiers de contrôle à sortir par la DIRCOFI IDF chaque année il faut se placer dans une logique de repère d'activité et non d'objectifs.

2/ Le PAPRIACT 2025 :

Pas de débat.

3/ Le bilan du PAP 2024 :

Pas de débat.

4/ Le suivi du budget FS : enveloppe locale et enveloppe formations SST :

Le budget de la FS n'est pas épuisé. Certaines dépenses ne pourront pas être renouvelées compte tenu du déménagement au SPALLIS. La direction encourage les représentants du personnel et les agents à soumettre des suggestions de dépenses.

Le champ des suggestions concerne tout ce qui peut contribuer à améliorer les conditions de vie au travail.

Une sensibilisation particulière sur les violences intra-familiales, la prévention et le repérage des victimes de violence a été demandée par les OS.

Enfin, une campagne de recensement des besoins de matériel de télétravail va avoir lieu dans les prochaines semaines.

5 / Les refus de préconisations médicales en 2025 :

Habituellement les refus de préconisation médicale ne sont pas présentés en formation spécialisée . Leur présentation est une nouveauté.

La direction a communiqué sur trois refus de préconisation médicale.

6/ Questions diverses :

A ce jour des réunions quotidiennes se tiennent sur le futur déménagement au Spallis au premier trimestre 2026.

Les tables actuelles des salles de brigade sont des tables de décharges de 140 cm. Selon la disposition de la salle de brigade des tables de 140 cm ou de 120 cm seront utilisées.

Une grande armoire sera fournie pour deux vérificateurs, car nous sommes dans une phase de dématérialisation des dossiers et pièces de procédure.

Les aménagements de poste effectués spécialement pour des agents les suivront.

La direction appelle les vérificateurs à se débarrasser dès que possible des documents stockés en format papier, qui font doublon avec ceux enregistrés sur RIALTO et placés en archivage.

Aucun agent ne sera contraint de poser des jours de congés pour le déménagement.

Le déménagement au SPALLIS entre janvier et mars 2026 va perturber le fonctionnement de la DIRCOFI. Les décisions sur la meilleure organisation à mettre en place pour la continuité de l'activité n'ont pas encore été prises. Un dialogue avec les représentants du personnel et les agents va se mettre en place. Le bon sens et le sens des responsabilités de chacun sera mis à contribution. Le principe est la continuité du service public qui devra être concilié avec la santé et la sécurité des agents. L'ensemble de la direction et des agents est appelé à faire preuve de pragmatisme.

Il est difficile d'anticiper les défaillances des différents acteurs du déménagement (entreprises prestataires des travaux et de la logistique). La direction rappelle qu'elle n'a pas la main sur tous les paramètres (pour la tenue des délais du calendrier prévisionnel). Cependant tout sera mis en place pour que le déménagement se déroule selon le calendrier prévisionnel.

Fin des débats : La séance a été levée à 12h.